



Légalité d'un service de mise en relation

Par **internetlord**, le **27/01/2016** à **11:44**

Bonjour,rnrnrnJe souhaiterais lancer un nouveau service de mise-en-relation via un numéro surtaxé.rnrnToutefois, je doute de la légalité de celui-ci, pour cette raison, je sollicite votre avis en premier lieu.rnrnCe service mettrait en relation des particuliers qui se prendraient à parti verbalement (insulte, etc) lors d'une conversation téléphonique que nous aurions facilité via un numéro surtaxé. Cela prendrait une forme similaire à ce site :
<http://defouletoi.launchrock.com/> rnrnCe service serait-il légale ? Quelles seraient les risques ?rnrnrnBien cordialement,